



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E56336

VALABLE JUSQU'AU 29/03/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1968

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/11/2022

10 000

Raison sociale : BOUTROY CHARALAMBOUS

10 RUE DE LA GARE

02800 VERSIGNY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT-QUENTIN 428917900

Téléphone : 03 23 56 31 70

Fax : 03 23 56 56 54

Portable :

Siret : 428 917 900 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0023622E

Site Internet : www.boutroy-charalambous-chauffage.fr

E-mail : boutroy.charalambous@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 102028233D001

Responsabilité légale :

CHARALAMBOUS - BOUTROY VALÉRIE PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 102028233D001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Effectif moyen : 13

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	05/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/04/2022
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	06/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	05/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	05/04/2022
o Ventilation mécanique	05/04/2022
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	06/04/2023
o Fenêtres de toit	06/04/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	06/04/2023
o Isolation des combles perdus	06/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.